

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 2 décembre 2021

Délibération
N°C2021_247

Membres en exercice :	77
Votants :	67
Suffrages exprimés :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2021_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021_272) ; BELART Xavier (délibération C2021_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021_272) ; HERAS délibération C2021_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021_243 et C2021_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_270 et C2021_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; PY Michel (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021_241)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération C2021_227 à C2021_240 et à partir de la délibération C2021_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021_235) ; PY Michel (de la délibération C2021_227 à C2021_242, de la délibération C2021_244 à C2021_269, la délibération C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Budget Annexe Eau : Reprise partielle provision pour risques ou pour charges

N°C2021_247 (2)

Les provisions pour risques ou pour charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis à vis d'un tiers.

Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque, ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Conformément à l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante notamment dans le cas de l'ouverture d'un contentieux contre la collectivité, et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis.

Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter. La constitution d'une provision n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance quelconque par la Communauté des sommes prétendument dues.

Les constitutions et reprises de provisions sont délibérées lors des étapes budgétaires (vote du budget et décisions modificatives).

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2021 fixant le principe de constitution et de reprise des provisions pour risques et charges pour tous les budgets du Grand Narbonne,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2021 C2021_112 relative à la constitution des provisions pour risques ou pour charges sur le Budget Annexe Eau,

Considérant les contentieux ouverts en première instance du Grand Narbonne,

Considérant l'état des restes à recouvrer en date du 27 octobre 2021,

Considérant l'état des admissions en non-valeur et les demandes d'annulation de titres communiqués par la Trésorerie Narbonne Agglomération pour l'année 2021,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la reprise partielle des provisions suivantes sur le budget Annexe Eau:

N°C2021_247 (3)

Nature de la provision	Affaire	Année de constitution de la provision	Montant de la provision au 06/07/2021	Montant des reprises de provisions au 31/12/2021	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Solde
PROVISIONS POUR LITIGES						
Total des provisions pour litiges			- €	- €	- €	- €
PROVISIONS POUR GARANTIES D'EMPRUNTS						
Total des provisions pour garanties d'emprunts			- €	- €	- €	- €
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES						
Liquidation judiciaire	Globalisées	2021	6 900,00 €	2 200,00 €	- €	4 700,00 €
Redressement judiciaire	Globalisées	2021	6 100,00 €		- €	6 100,00 €
Surendettement	Globalisées	2021	38 900,00 €	14 400,00 €	- €	24 500,00 €
Risque insolvabilité	Globalisées	2021	1 300,00 €		- €	1 300,00 €
Total des provisions pour risques			53 200,00 €	16 600,00 €	- €	36 600,00 €
TOTAL GENERAL			53 200,00 €	16 600,00 €	- €	36 600,00 €

- De préciser qu'il s'agit de provisions semi-budgétaires, relevant du régime de droit commun,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 20/12/2021
et de sa publication
le : 20/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

